

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_048 - FINANCES RENOUVELLEMENT DE LA CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE COMME MODALITE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS**

Le principe de la carte achat est de déléguer à ses utilisateurs l'autorisation d'effectuer des paiements directement auprès de fournisseurs référencés, en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il s'agit d'une modalité d'exécution des marchés : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Pour la parfaite information du Conseil, la Communauté bénéficie de l'offre proposée par la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté depuis 2017.

Il s'agit d'une carte à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Tout retrait d'espèces est impossible. Le montant plafond global des paiements est fixé à 24 000 euros pour une périodicité annuelle.

La souscription arrivant prochainement à échéance (30 juin 2023), il est proposé au Conseil communautaire de la renouveler pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Pour ce nouveau contrat, la tarification mensuelle s'élèvera à 25 euros par carte (au lieu de 20 euros auparavant) avec gratuité de la commission monétique. Des frais moratoires seront facturés à la collectivité en cas de retard.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte achat,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 portant application de l'article 3 du décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-159 en date du 26 juin 2017 portant mise en place de la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-107 en date du 14 septembre 2020 portant renouvellement de la carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics jusqu'au 30 juin 2023,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Considérant la nécessité de renouveler ce contrat pour une nouvelle durée de trois ans du 1er juillet 2023 au 30 juin 2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif du 06 juin 2023,

Considérant l'avis favorable du Conseil des maires du 15 juin 2023,

*Après intervention du Président Gérald GORDAT,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- de renouveler l'offre carte achat auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,**
- d'approuver le contrat de souscription avec cet émetteur tel qu'il est joint en annexe,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER</b>
<b>Membres présents à la séance : 57</b>	<b>Votants : 64</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUÉ, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Annie BOISSARD, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**